

An aerial photograph of a small village nestled in a lush green valley. The village features a cluster of buildings with red-tiled roofs. Surrounding the village are rolling hills and fields, some of which are cultivated. In the background, there are more mountains under a sky with scattered clouds. The overall scene is peaceful and scenic.

RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

Sur le prix et la qualité du
service public de prévention et
de gestion des déchets

2025

Table des matières

1. Le mot du vice-président en charge des déchets :	3
2. Le territoire et l'organisation	4
1.1. Population concernée	4
2. Schéma de collecte :	5
2.1. Les moyens de collecte :	6
2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	6
2.3. Le traitement :	7
2.4. Les déchèteries intercommunales :	7
2.5. Fréquentation annuelle 2025	8
2.6. Flux et tonnages	9
2.7. Jours et heures d'ouvertures	9
2.8. Informations pratiques	10
2.9. Le traitement	10
3. Réduction des flux et mesures de prévention	11
4. Les agents	12
4. Le budget	13
5. Les principaux indicateurs techniques	14
5.1 Indicateurs techniques généraux	14

1. Le mot du vice-président en charge des déchets :

Gérer les déchets d'un territoire rural, c'est un exercice d'équilibre permanent : équilibre entre la qualité du service rendu et la maîtrise des coûts supportés par nos habitants, entre les exigences réglementaires croissantes et les réalités concrètes du terrain.

En 2025, notre territoire a franchi plusieurs caps importants. Le renouvellement de nos marchés de collecte et de traitement des déchets, conclus à l'issue d'un appel d'offres ouvert, a été l'occasion de remettre à plat notre organisation et de conforter des choix qui ont fait leurs preuves. Les nouveaux contrats, entrés en vigueur le 1er juillet 2025 pour une durée de quatre ans, garantissent la continuité et la qualité du service rendu aux 15 156 habitants de notre territoire.

La tendance à la réduction des ordures ménagères résiduelles se confirme, année après année, avec constance : **2 485 tonnes collectées en 2025, soit une baisse de 2,3 %** par rapport à 2024. Parallèlement, la collecte sélective des emballages poursuit sa progression avec **606,5 tonnes collectées, en hausse de 6,8 %**. Nos habitants trient davantage, apportent davantage en déchèterie. C'est le résultat d'efforts collectifs qui méritent d'être salués.

L'extension de la **gratuité d'accès aux déchèteries aux professionnels du territoire** est l'une des décisions marquantes de l'année 2025. Jusqu'alors soumis à facturation, artisans et entreprises locales bénéficient désormais du même accès que les particuliers. Le résultat est au rendez-vous : **52 430 passages enregistrés en 2025**, soit une progression de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Moins de dépôts sauvages, un service public mieux utilisé — cette mesure va dans le bon sens pour l'ensemble du territoire.

Il reste des marges de progrès, et nous devons les nommer clairement. Le **taux de refus au centre de tri du SYDOM du Jura atteint 40 %** du tonnage collecté en 2025, en hausse significative par rapport à 2024. Des emballages mal rincés, des matières non recyclables glissées dans le sac jaune : chaque geste de tri raté a un coût, pour le service et pour la collectivité. Des actions de sensibilisation renforcées seront nécessaires pour améliorer ce résultat.

Enfin, le projet de **nouveau centre de valorisation** reste notre horizon. Un équipement moderne, dimensionné pour l'avenir, qui permettra d'accueillir davantage de flux, de développer le réemploi, la réutilisation et la valorisation des déchets verts sur place. Nous y travaillons, et ce rapport en est une étape.

Christophe FOURNIER

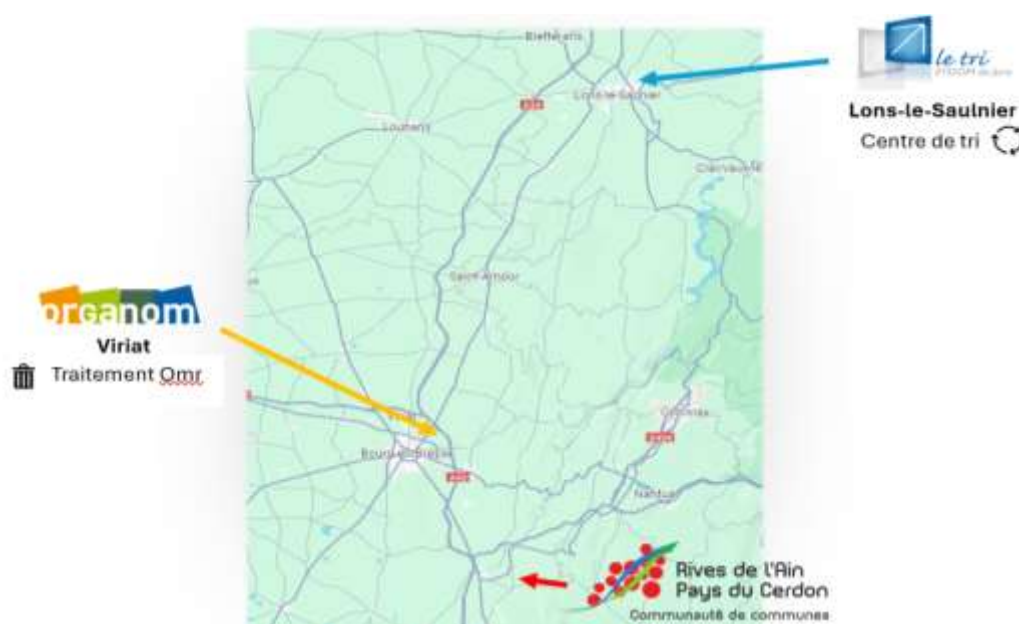
Vice-Président en charge des déchets

Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cordon

2. Le territoire et l'organisation

La Communauté de Communes Rives de L'Ain Pays du Cerdon est un EPCI créé le 1er janvier 2012 à la suite de la fusion des deux communautés de communes Bugey-Vallée de l'Ain et Pont-d'Ain, Priay, Varambon. Elle intègre dans son périmètre 14 communes et 15 156 habitants en 2025.

Concernant le traitement des déchets, la CCRAPC adhère à 2 syndicats de traitement : ORGANOM (Syndicat Intercommunal de Traitement et Valorisation des déchets ménagers) situé à Viriat, qui assure le tri mécano-biologique des ordures ménagères ainsi que leur méthanisation et le SYDOM du Jura situé à Lons-le-Saulnier, pour le tri des emballages et papiers.



1.1. Population concernée

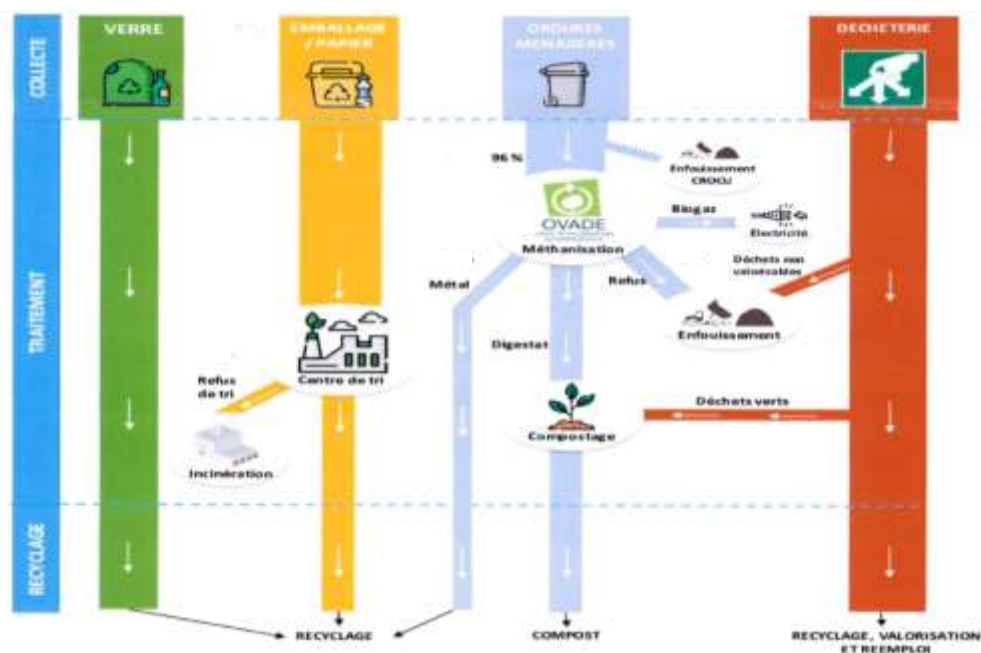
Communes	Population 2025
Boyeux-Saint-Jérôme	370
Cerdon	771
Challes-la-Montagne	187
Jujurieux	2 246
Labalme	213
Mérignat	135
Neuville-sur-Ain	1 823
Poncin	1 792

Pont-d'Ain	2 912
Priay	1 826
Saint-Alban	196
Saint-Jean-le-Vieux	1 873
Serrières-sur-Ain	137
Varambon	675
TOTAL	15 156

2. Schéma de collecte :

Le schéma de collecte de notre territoire est le suivant :

- Le verre est collecté via les points d'apport volontaire et est entièrement dirigé vers le recyclage.
- Les emballages sont collectés en porte-à-porte (en sacs jaunes) et les papiers en point d'apport volontaire (PAV). Ceux-ci sont transportés au SYDOM du Jura, le centre de tri. Les matériaux recyclables sont alors valorisés tandis que les refus de tri qui représente 40% du tonnage collecté en 2025 sont incinérés et éliminés en filière de stockage. Soit près de 6.5% de plus qu'en 2024.
- Les ordures ménagères sont acheminées vers une unité de méthanisation (OVADE), où elles produisent du biogaz, de l'électricité et du compost. Les refus et les déchets non valorisables sont enfouis (100 tonnes par jour pour l'ensemble du territoire d'Organom)
- Les déchèteries permettent de regrouper les déchets spécifiques, qui sont ensuite orientés vers le recyclage, la valorisation ou le réemploi grâce à des filières.



2.1. Les moyens de collecte :

À l'issue du marché 2021–2025, la Communauté de Communes a renouvelé ses marchés de collecte et de traitement des déchets par appel d'offres ouvert. Les nouveaux contrats, conclus avec les mêmes prestataires, sont entrés en vigueur le 1er juillet 2025 pour une durée de 4 ans, reconductible une fois, jusqu'en juin 2030. Ils couvrent la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages, la collecte en apport volontaire du verre et des papiers, ainsi que le transport et le traitement des déchets dangereux et non dangereux issus des déchèteries. Les prix sont fermes jusqu'au 31 décembre 2025, puis révisés annuellement à compter de janvier 2026.

Dans ce cadre contractuel, la collecte des déchets s'organise selon différents modes et fréquences adaptés à chaque flux. Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte, en bacs, quatre fois par mois. Les emballages font l'objet d'une collecte identique, deux fois par mois, dans des sacs jaunes transparents distribués gratuitement en mairie. Le verre et les papiers sont collectés en apport volontaire dans des colonnes dédiées, respectivement toutes les trois semaines et une fois par mois. Le textile dispose de ses propres colonnes, relevées huit fois par mois. Enfin, les déchets sont évacués selon le taux de remplissage des bennes.

2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Tonnages totaux** collectés en 2025 en PAP (porte à porte) et en PAV (point d'apport volontaire)

Année	OM	Emballages	PAV papier	PAV Verre	TOTAL
2021	2 848 T	398 T	245 T	610.56 T	4 101.6 T
2022	2 655 T	477 T	208.78 T	682.77 T	4 023.55 T
2023	2 557 T	509 T	173.32 T	603.04 T	3 842 .36 T
2024	2 544 T	568.6 T	171.48 T	525 T	3 808.5 T
2025	2485 T	606.5 T	160 T	576,43 T	3 827.4 T

- Tableau avec évolution du tonnage collecte **en kg par habitant/an** :

	OM	Emballages	Papier	Verre	TOTAL
2021	190 kg	26.65 kg	16 kg	41 kg	274 kg
2022	177 kg	32 kg	13 kg	45 kg	267 kg
2023	170 kg	34 kg	11 kg	40 kg	255 kg
2024	170 kg	38 kg	11 kg	35 kg	254 kg
2025	164 kg	40 kg	10.5 kg	38 kg	252 kg

2.3. Le traitement :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'usine de valorisation bioénergétique des déchets ménagers OVADE située à Viriat. De là, elles subissent un tri mécano-biologique visant à séparer les déchets fermentescibles des autres déchets (refus, ferrailles...).

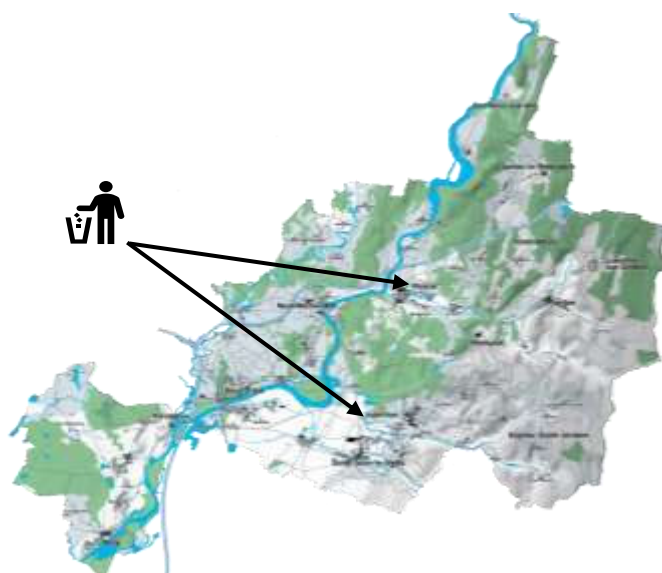
Une fois collectés, les emballages et les papiers sont dirigés vers le centre de tri du SYDOM du Jura à Lons-le-Saunier, où ils sont séparés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers différentes filières de recyclage.

Les emballages en verre sont acheminés vers l'usine VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy, où ils sont recyclés en de nouvelles bouteilles de verre.

2.4. Les déchèteries intercommunales :

La CCRAPC dispose de 2 déchèteries intercommunales, soit 1 déchèterie pour 7 500 habitants.

Les sites sont ouverts aux usagers et professionnels du territoire pour y déposer les déchets occasionnels : Poncin, Jujurieux.



Les déchèteries sont des installations spécialement conçues pour accueillir les déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte ménagère, en raison de leur taille, de leur nature ou de leur dangerosité.

Elles permettent de déposer des matériaux, notamment les gros cartons, métaux, bois, plâtre, menuiseries, laines de verre et de roche, meubles, déchets végétaux, encombrants, pneus, gravats, ainsi que les meubles, articles de bricolage, de sport et les jouets.

Ces sites sont également habilités à réceptionner les déchets dangereux, parmi lesquels les produits chimiques, les appareils électriques et électroniques (DEEE), les huiles usagées, les piles et batteries, ainsi que les lampes et néons.

Les particuliers doivent présenter une carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour accéder aux deux déchèteries intercommunales. Un formulaire de demande de carte est disponible en ligne sur le site internet de la CCRAPC www.ain-cerdon.fr ou directement à l'accueil de la CCRAPC (le matin seulement), un justificatif de domicile récent est demandé.

Le nombre de passages ne sont actuellement pas limités, cependant la quantité de déchets apportés par foyer est restreint à 1,5 m³ par passage. Mais les usagers peuvent se voir refuser ponctuellement l'accès à certaines bennes ou contenants, en cas de débordement ou en cas d'apports trop volumineux.

2.5. Fréquentation annuelle 2025

	USAGERS	TOTAUX 2024	TOTAUX 2025	EVOLUTION % 2024 -2025
JURIDIQUES	Particuliers	27 830	28 921	+ 3,92%
	Collectivités	413	376	-8,96%
	Entreprises	199	531	166,83%
	Sous-total	28 442	29 828	4,87%
PHYSIQUES	Particuliers	22 625	22 132	-2,18%
	Collectivités	242	191	-21,07%
	Entreprises	64	279	335,94%
	Sous-total	22 931	22 602	-1,43%
TOTAL	Particuliers	50 455	51 053	+ 1,19%
	Collectivités	655	567	-13,44%
	Entreprises	263	810	207,98%
TOTAL		51 373	52 430	+ 2,06%

En 2025, la fréquentation globale des deux déchetteries du territoire progresse de **+2,06 %**, avec un total de 52 430 passages contre 51 373 en 2024.

Elle s'explique en grande partie par la mise en place de la gratuité d'accès aux déchetteries pour les professionnels depuis novembre 2024, une mesure qui a encouragé un recours accru au service. La fréquentation des particuliers reste globalement stable, avec une légère progression à Jujurieux (+3,92 %) compensée par un léger recul à Poncin (-2,18 %).

2.6. Flux et tonnages

Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Autres déchets
Encombrants	Emballages vides souillés	Vêtements (depuis 2007)
Cartons	Peintures et assimilés	ECO DDS (depuis 2012)
Ferraille	Produits phytosanitaires	DEEE (depuis 2015)
Déchets verts	Produits non identifiés liquides ou solides	Mobilier (nouvelle filière 2018)
Bois traité	Aérosols	Jouets (nouvelle filière 2023)
Plâtre	Filtres à huile	ASL ABJ (nouvelle filière 2023)
PVC	Acides	Plâtres / Plastiques / Bois palettes cagettes : REP PCMB (nouvelle filière 2024)
Gravats	Bases	Laine verre et roche/ Menuiserie vitrées : REP PCMB 2025
Pneus	Combustibles	
	Huiles	

Année	2024	2025
Tonnages	3 761T	4 155T
Kg/hab.	251 kg	274 kg

2.7. Jours et heures d'ouvertures

Pour les sites de Jujurieux et Poncin :

De la 3^{ème} semaine de juin à la deuxième semaine de septembre :

Mardi	7h-12
Mercredi	7h-12
Jeudi	7h-12
Vendredi	7h-12
Samedi	7h-12

De la 3^{ème} semaine de septembre à la deuxième semaine de juin :

Mardi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Mercredi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Jeudi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Vendredi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Samedi	8h45-12h	13h45 - 17h30

Les déchèteries ne sont pas ouvertes les dimanches et jours fériés.

2.8. Informations pratiques

Il est demandé aux usagers de :

- Pré-trier les déchets afin de gagner du temps sur la plate-forme.
- Prévenir la communauté de communes en cas d'apport important.
- Ne pas utiliser les sacs jaunes pour les apports en déchèterie.

Déchets refusés :

- Ordures ménagères (restes alimentaires, cadavres d'animaux)
- Terre végétale
- Pneus de camions et de véhicules agricoles
- Médicaments (à rapporter en pharmacie)
- Bouteilles de gaz, extincteurs (à rapporter au fournisseur)
- Amiante (Nous contacter pour constituer un dossier avant d'apporter l'amiante sur le site de La Tienne à Viriat)

2.9. Le traitement

Flux	Exutoires (lieux d'apport)	Type de traitement
Encombrants	E3R (Ruffey-lès-Beaune)	Valorisation énergétique
Végétaux	AGRI SERVICES ENVIRONNEMENT (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Cartons	SAICA PAPER (Laveyron)	Valorisation matière - recyclage
Ferraille	Marcel Poil (Ambérieux en Bugey)	Valorisation matière - recyclage
Bois palette cagette	ASE (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Plâtre	SIRFEM (Nantet)	Valorisation matière - recyclage
PVC	Westplast (Givrand)	Valorisation matière - recyclage
Gravats	VICAT (Saint-Denis-lès-Bourg)	Valorisation matière - recyclage

3. Réduction des flux et mesures de prévention

Dans la continuité des actions engagées les années précédentes, la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon a poursuivi en 2025 sa politique de réduction des déchets à la source.

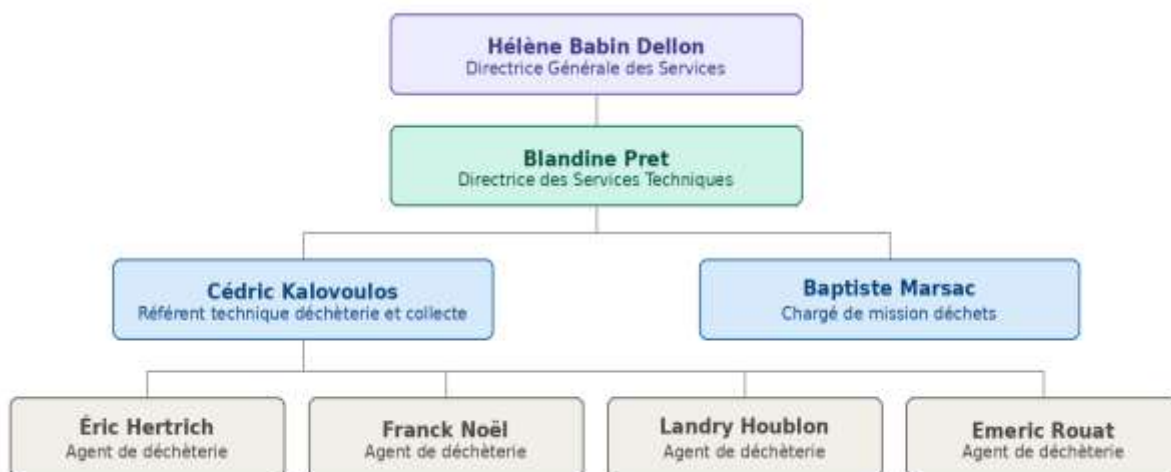
- Compostage individuel

Lancée en 2024 avec l'acquisition d'une première dotation de composteurs en bois, la campagne de vente à destination des particuliers a été reconduite en 2025. Cette action s'inscrit dans le cadre de la loi AGEC et vise à encourager la valorisation des déchets organiques directement au domicile des habitants, réduisant ainsi les tonnages d'ordures ménagères collectés. En 2025, 50 composteurs ont été vendus aux habitants du territoire.

- Sécurisation des déchèteries

Le dispositif de vidéoprotection mis en place en 2024 sur les sites de Poncin et Jujurieux a continué de produire ses effets en 2025, avec un maintien de la diminution des actes d'incivilité et des dégradations constatée depuis son installation.

4. Les agents



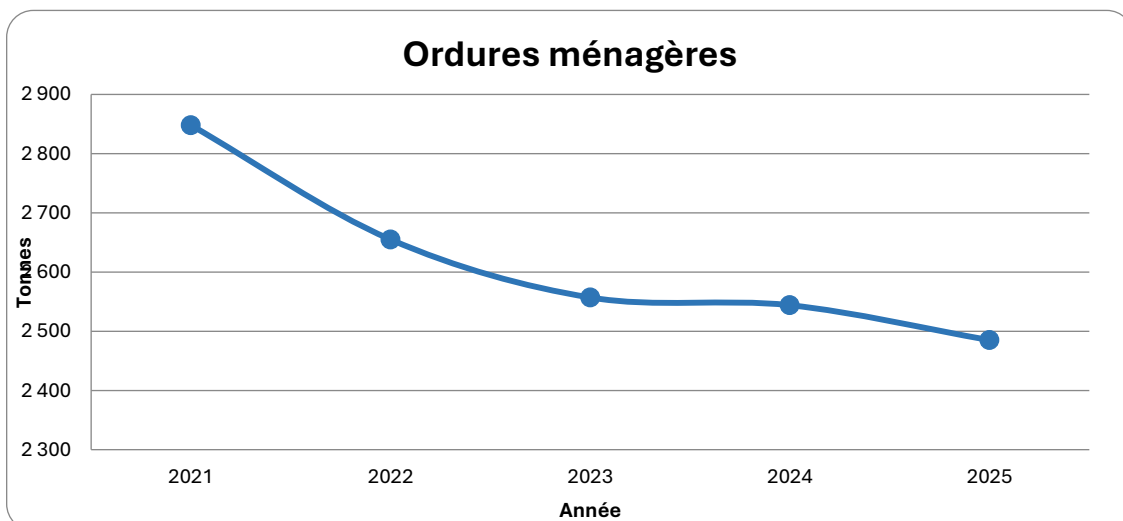
4. Le budget

Poste budgétaire	CA 2024 (€)	CA 2025 (€)	Écart (€)	Écart (%)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Collecte & traitement des ordures ménagères	862 901 €	985 151 €	+122 250 €	+14,2 %
Tri sélectif	553 309 €	592 667 €	+39 359 €	+7,1 %
Déchèteries	629 438 €	575 245 €	-54 193 €	-8,6 %
Service déchets général + personnel	349 096 €	445 574 €	+96 478 €	+27,6 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 394 744 €	2 598 638 €	+203 894 €	+8,5 %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
TEOM (taxe sur les ordures ménagères)	2 303 957 €	2 665 989 €	+362 032 €	+15,7 %
Reprises matériaux & soutiens tri sélectif	237 915 €	258 812 €	+20 898 €	+8,8 %
Reprises matériaux & soutiens déchèteries	121 948 €	77 564 €	-44 384 €	-36,4 %
REOM camping & autres taxes locales	15 430 €	0 €	-15 430 €	-100,0 %
Remboursements personnel & pénalités marchés	48 519 €	19 849 €	-28 670 €	-59,1 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 727 768 €	3 022 214 €	+294 446 €	+10,8 %
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	333 024 €	423 576 €	+90 552 €	+27,2 %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'investissement	92 781 €	36 384 €	-56 397 €	-60,8 %
Recettes d'investissement	0 €	0 €	+0 €	+0,0 %

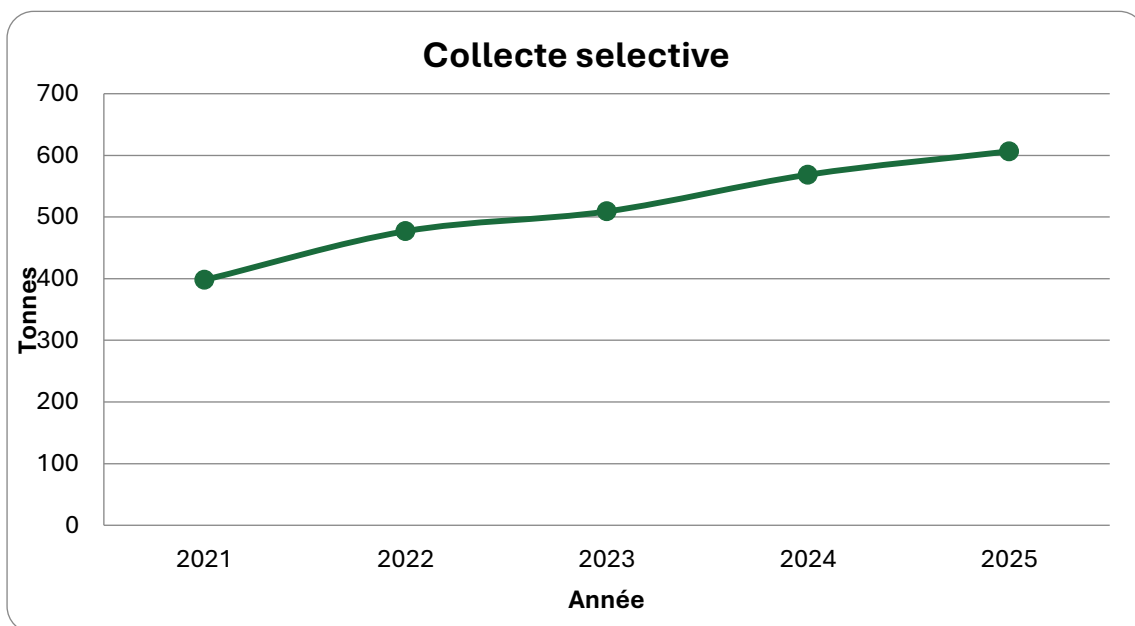
5. Les principaux indicateurs techniques

5.1 Indicateurs techniques généraux

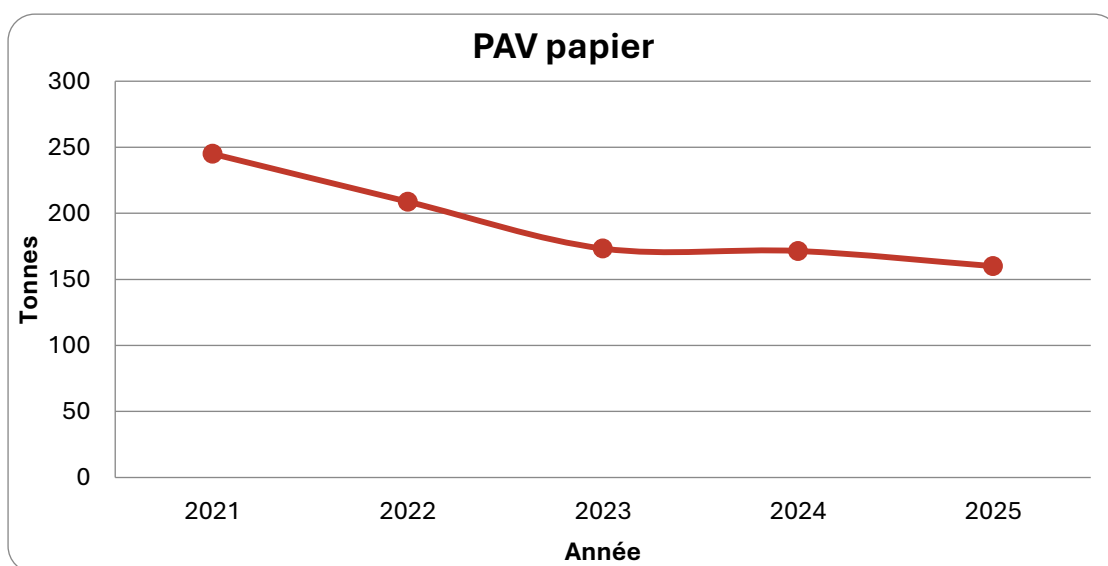
- **Déchets ordures ménagères résiduels** : 2 485 tonnes, soit -2.3 % qu'en 2024 ;



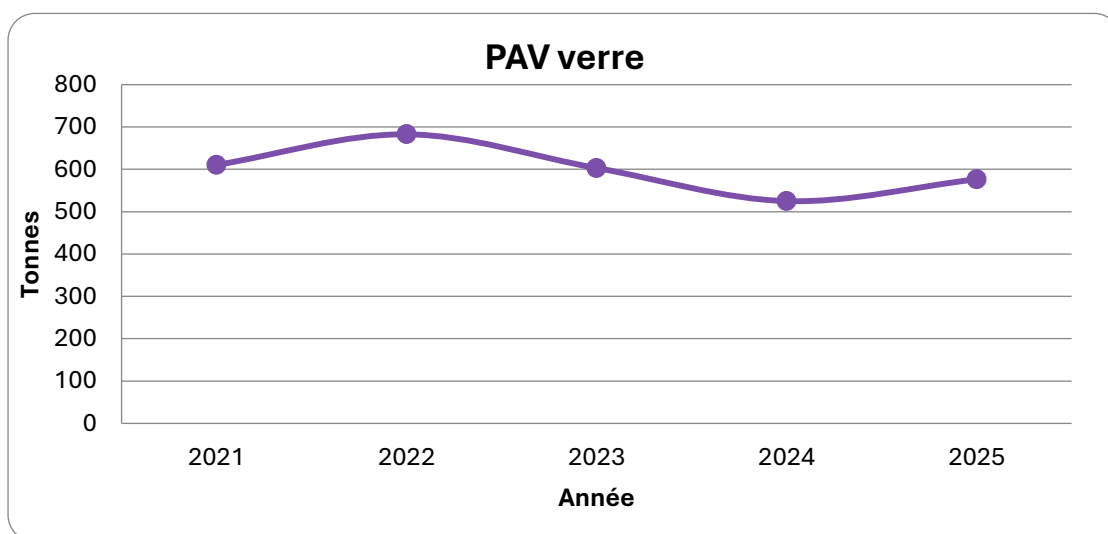
- **Collecte sélective** : 606.5 tonnes, soit +6.8% qu'en 2024 ;



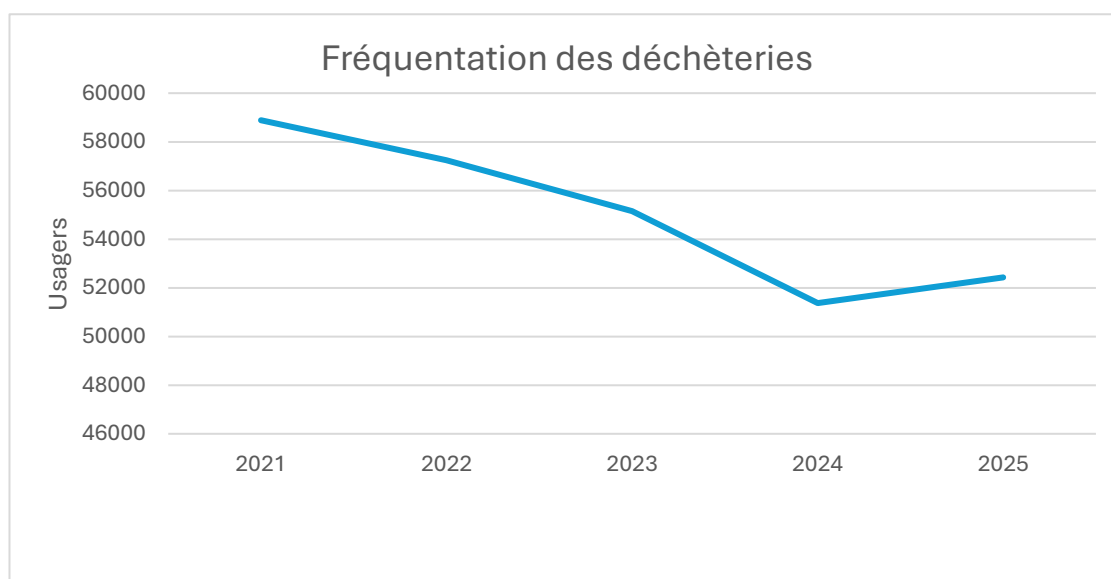
- **Collecte des papiers** : 160 tonnes, soit -6.7% qu'en 2024 ;



- **Collecte des verres** : 576 tonnes, soit +9.7% qu'en 2024 ;



- **Fréquentation des déchèteries usagers ; soit +2.1% qu'en 2024.**



En 2025, les ordures ménagères résiduelles poursuivent leur baisse avec 2 485 tonnes collectées (-2,3 % vs 2024), confirmant la tendance engagée depuis plusieurs années. La collecte sélective progresse à 606,5 tonnes (+6,8 %), tandis que le verre enregistre une hausse notable à 576 tonnes (+9,7 %). Les papiers sont en retrait à 160 tonnes (-6,7 %), reflétant la dématérialisation progressive des supports papiers.

La fréquentation des déchèteries progresse de +2,1 %, portée par la gratuité d'accès étendue aux professionnels. Au total, les tonnages collectés en PAP et PAV atteignent 3 827 tonnes, niveau stable par rapport à 2024 (3 809 tonnes) : la progression du tri et du verre compense bien la baisse des OMr.